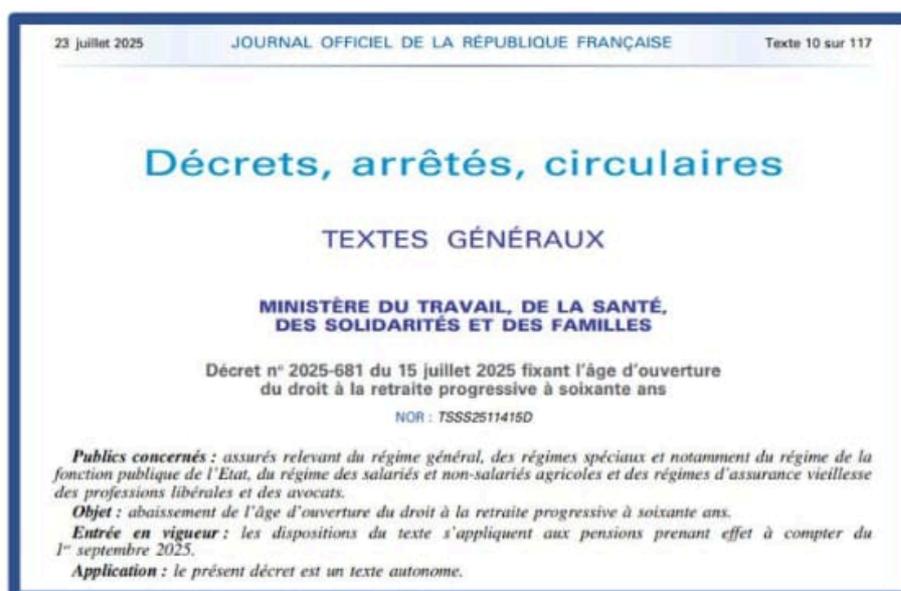


Retraite Progressive : C'est officiel !



Décret d'application publié au journal officiel !



Retraite progressive : l'âge d'accès abaissé à 60 ans dès le 1^{er} septembre 2025

La retraite progressive permet de réduire son temps de travail tout en percevant une fraction de sa pension de retraite.

Cette avancée résulte de l'accord national interprofessionnel (ANI) signé le 14 novembre 2024 par les organisations syndicales.

